

## 3ème ATELIER CONSTITUANT – UPA DU 20 JANVIER 2015

Ce mardi 20 janvier, nous étions 13 participants.

Présentation météo.

Précisions sur le fait de garantir l'anonymat des propos de chacun dans les comptes-rendus.

Deux groupes sont constitués : un groupe Constitution, un groupe Revenu de base.

**Groupe Constitution** : Sylvie, Michel, Pierre, Cécile, Jean-Lou , Anne

Nous sommes repartis de la phrase qui avait été proposée la semaine précédente

*« La constitution est un texte fondateur qui est un contrat évolutif entre les citoyens. Elle est basée sur les principes et les valeurs définies dans le préambule. Elle définit les règles, les droits et les devoirs de celles et ceux qui vivent sur le territoire français. L'ensemble des citoyens est le souverain. »*

Trois points étaient restés en suspens :

- 1 - L'Assemblée Constituante
- 2 - Pouvoirs et contrôle des pouvoirs (contrôle des gouvernés sur les gouvernants)
- 3 – La notion de «Nation»

Au début , plusieurs points et questions sont soulevés

- Quelle est la différence entre un principe et une valeur ?
- Certains insistent sur le fait qu'il faut tout autant s'intéresser aux devoirs qu'aux droits du citoyens.
- Ne faudrait-il pas transformer notre vision de l'Etat ? Comment repenser l'Etat ? Qu'est-ce que l'Etat ? Comment se libérer de la puissance de l'Etat ?
- La question de la désignation de nos représentants par le sort est abordée.
- Ne faudrait-il pas sortir du binôme gouvernant – gouverné ?
- Ne faudrait-il pas sortir des schémas que l'on a transmis «Pouvoir législatif» , « Pouvoir judiciaire», «Pouvoir exécutif» ?
- Rappel de la phrase de Cornélius Castoriadis « Contrairement à ce que la théorie politique moderne nous rabâche, les trois fonctions du pouvoir politique sont le législatif, le judiciaire et le gouvernemental , et non l'exécutif. Quand un gouvernement déclare la guerre, il n'exécute aucune loi, il utilise simplement la possibilité que lui donne une loi. L'exécution, au sens de l'administration, n'est pas une fonction de pouvoir. »
- Rôle des associations (suppléant aux manquements de l'état) dans l'exécutif.

**Nous arrivons à nous mettre d'accord sur deux fonctions régaliennes**

**La police** : difficile d'imaginer une pluralité de polices.

**L'armée** : pas de milices privées

Tout le reste est resté en suspens.

La question de L'éducation a soulevé des désaccords. Des points de friction sont restés sans réponses. (Intentions de Jules Ferry)

L'éducation , est-ce une fonction régalienne ou non ?

Peut-on imaginer une autre forme que la forme centralisée ? Comment faire autrement et réinventer l'éducation ?

Il est proposé une phrase à mettre dans le préambule «**La constitution préconise le droit au savoir, à l'imaginaire, à la découverte**»

Avant de discuter de toute chose, il est important de définir quel en est le besoin.

La question de la justice n'a pu être abordée, faute de temps.

A suivre...

Ressenti : Malgré la présence du distributeur de parole (Cécile), la discussion a été parfois houleuse.

Peut-être serait-il intéressant avant de débattre du contenu de ce que nous produisons, de nous entraîner à échanger dans le calme, en respectant scrupuleusement un cadre, un processus... Les outils (cercles de paroles, prise de décision au consensus, etc) existent et sont à notre disposition.

### **Groupe Revenu de Base.**

Nous étions 7 à participer à l'atelier sur « Le revenu de base » :

Jean-Luc, Philippe, Martine, Maxime, François, Jeffrey, (Claude ?).

Après un rapide rappel des différents travaux existants (Salaire à vie de Friot, modèle allemand, etc), nous présentons chacun notre vision d'un revenu inconditionnel.

Rapidement un consensus est trouvé sur l'importance d'indexer le montant de ce revenu sur le « coût de la vie ».

La suite de la séance a surtout permis de poser les questions qui serviront de base de travail pour les prochains ateliers. Voici les questions nous paraissant essentielles :

- Un revenu de base est-il envisageable dans une société dite marchande ?
- Quelles contraintes et effets pervers peut-on envisager d'une telle mesure ? Comment peut-on anticiper ces effets et s'en prémunir ?
- A contrario, quelles externalités positives peut-on prévoir ? Quelles seraient les « réactions en cascades » qui en découleraient ?
- Qui doit définir les « besoins de base » d'un être humain ? En appliquant quelle méthodologie ?

De nombreuses autres questions émergent de ces quelques interrogations.

Il s'agit là d'un sujet qui nécessite beaucoup de temps pour le traiter en profondeur.

La séance s'est déroulé sans distributeur de parole, ce qui a abouti à des débats parfois peu respectueux de la parole de l'autre, ne facilitant pas une écoute sereine.

Nous avons intérêt à reconduire un atelier sur le même sujet avec un cadre bien établie concernant le partage de la parole, dans le but de comparer les expériences et les ressentis de chacun.